s'étend pas à l'administration des terres et des ressources, y compris le rythme et l'envergure de l'exploitation des ressources, ni aux droits sur le sous-sol et l'eau. Cependant, en vertu d'une entente conclue en 1988 au sujet de la négociation d'un accord sur l'énergie du Nord, les territoires vont obtenir la gestion et le contrôle des ressources pétrolières et gazières terrestres et partageront, avec le gouvernement fédéral, la responsabilité à l'égard des ressources marines renouvelables.

Comme au Yukon, la question du règlement des revendications territoriales autochtones émerge dans les années 1970. En 1984, une entente finale est conclue avec les Inuvialuit de l'ouest de l'Arctique, qui accorde à quelque 2 500 personnes 91 000 km² de terres, une indemnité financière, des fonds pour le développement social, des droits de chasse et un plus grand rôle dans la gestion de la faune et la conservation et la protection de l'environnement.

En 1992, les Gwich'in règlent une revendication territoriale globale portant sur 22 422 km² de terres dans la partie nord-ouest des T.N.-O. et 1 554 km² au Yukon, des droits d'exploitation du sous-sol, une partie des redevances sur les ressources provenant de la vallée du fleuve Mackenzie, des transferts de capitaux non imposables, des droits de chasse, un plus grand rôle dans la gestion de la faune, des terres et de l'environnement ainsi que le droit de préemption sur diverses activités liées à la faune.

En 1993, une entente finale est conclue avec la Fédération Tungavik du Nunavut, la revendication territoire globale la plus importante jamais réglée au Canada. Elle apporte à 17 500 Inuit de l'est de l'Arctique 350 000 km² de terres, une indemnité financière, le droit de toucher une partie des redevances provenant de

l'exploitation des ressources, des droits de chasse et un plus grand rôle dans la gestion des terres et de l'environnement. En outre, l'accord engage le gouvernement fédéral à mener à bien un processus qui divisera les T.N.-O. et créera le nouveau territoire du Nunavut.

La population

Les T.N.-O. sont la seule région du Canada où les Autochtones forment la majorité de la population (30 525 sur 52 238). La plupart vivent dans de petites collectivités; Yellowknife, la capitale, compte plus de 15 000 habitants.

Les Inuit, nom qui signifie «le peuple» en inuktitut, constituent le principal groupe autochtone. Les collectivités inuit sont souvent composées de gens de cultures et de langues différentes. La plupart, toutefois, ont un dialecte caractéristique. En général, la langue inuit est «vivante» et la majorité des enfants inuit apprennent l'inuktitut comme langue maternelle.

Dans l'ouest de l'Arctique, les Dénés habitent les forêts et la toundra depuis 2 500 ans. Auparavant nomades, ils vivent aujourd'hui dans des collectivités, mais beaucoup utilisent encore les techniques traditionnelles de chasse, de piégeage et de pêche. Il existe quatre grands groupes culturels et linguistiques dénés : Chipewyan, Dogrib, Slavey (nord et sud) et Gwich'in (Loucheux).

L'économie

L'industrie minière, dont la production est évaluée à 800 millions de dollars, est de loin le principal secteur privé de l'économie des T.N.-O. L'exploration et l'exploitation pétrolières et gazières sont aussi importantes, bien que tributaires des vastes fluctuations des marchés mondiaux.

Les activités de subsistance traditionnelles des Autochtones, la pêche, la chasse et le piégeage, ont également un effet sur l'économie des T.N.-O. La pêche sportive et la chasse au gros gibier jouent également un petit rôle. On y encourage actuellement la pêche commerciale en eau douce et en eau salée. La capture des animaux à fourrure demeure importante, apportant un revenu supplémentaire à un grand nombre de familles autochtones.

L'art et l'artisanat inuit apportent plus de revenus à un plus grand nombre de personnes que toute autre activité économique. Une personne sur 14 en âge de travailler dans les T.N.-O. gagne un certain revenu de cette façon.

Depuis peu, le tourisme prend de l'importance. Les T.N.-O. offrent des paysages variés et d'une grande beauté, propices à la pêche, à l'observation de la faune et à d'autres activités de plein air.

Le règlement des revendications territoriales du Nord ouvre la voie à un accroissement de l'activité économique à laquelle tous peuvent prendre part et contribuer. Toutefois, le développement, qui est accepté et nécessaire à la prospérité économique, doit être géré de façon à ne pas menacer l'écosystème arctique fragile et les modes de vie traditionnels des habitants du Nord.

La Stratégie pour l'environnement arctique (SEA), mise en place par le gouvernement fédéral en 1991 dans le cadre de son Plan vert, invite les habitants du Nord à participer à des travaux visant à protéger l'environnement arctique. Elle aide également les collectivités à élaborer leurs propres plans environnementaux.